

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

OBJET
N° 2024-3-1

Election du Président
de séance

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes LIGI-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR-M.ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme LIGI

Absents : Mmes RIQUET - RUETTE-TYDEK -M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 mars 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 mars 2024.

Le Maire,



Le Maire expose aux élus qu'il convient de se mettre en conformité avec l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour cela d'élire un président pour la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 21 voix *POUR* et 1 *ABSTENTION* (M.LENOBLE),

APPROUVE la candidature de Monsieur LENOBLE Christian.

ELIT Monsieur LENOBLE Christian comme président de séance au cours de laquelle le compte administratif sera débattu.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



REÇU EN PRÉFECTURE
le 21/03/2024

Application agréée E-legalite.com